Hydro Québec

Le 8 octobre 2014

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Téléc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016
Dossier Régie: R-3905-2014
Notre dossier : R050062 ÉF

Chère consœur,

Le 30 septembre dernier la Régie avisait le Distributeur de l'inclusion au présent dossier tarifaire du suivi de ses discussions avec l'AREQ au sujet de la participation de ses membres aux options d'électricité interruptible. Ce suivi découle plus particulièrement de la décision D-2014-156 (paragraphe 113) portant sur la récente demande relative aux options d'électricité interruptible (R-3891-2014).

Par la présente, le Distributeur informe la Régie et les intervenants qu'une première rencontre avec l'AREQ à ce sujet a été fixée en novembre prochain. Le Distributeur s'engage à rendre compte des résultats de celles-ci dans un dossier tarifaire.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/rm
c.c. Claude Bouchard (claude.bouchard@ville.saguenay.qc.ca)
Intervenants (par courriel seulement)